



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 16 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur BLAIZOT
Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER

Absents : Monsieur LE BRETON, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

24-019 VOTE DES TAUX DE TAXES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la fiscalité locale constitue la principale ressource pour financer les dépenses de fonctionnement de la commune.

Considérant que les taxes directes locales sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire les taux 2023 pour 2024 :

Section	2023	2024
Taxe d'habitation	13,74 %	13,74 %
Taxe sur le foncier bâti	43,61 %	43,61 %
Taxe sur le foncier non bâti	35 %	35 %

Le conseil municipal, **VALIDE** le taux des taxes.

Cette délibération est adoptée : Pour : 17

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI



Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20240321-24-019-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024